



PREFETE DE LA VIENNE

Commune de CHATEAU GARNIER



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021-DCPPAT/BE-215 en date du 3 novembre 2021 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque par la SARL TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44, projet situé aux lieux-dits " Chez Vergeau ", "Les Grandes Forges" et " Toussac " sur la commune de Château Garnier.

Le dossier d'enquête comportant notamment une étude d'impact déposé, avec le registre, en mairie de Château Garnier, sera mis à la disposition du public **pendant 31 jours consécutifs du lundi 6 décembre 2021 (9h) au mercredi 5 janvier 2022 (17h) inclus** et consultable aux horaires habituels d'ouverture de mairie de Château Garnier.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur, **M. René SOUDÉ, retraité de la fonction publique**, en mairie de Château Garnier.

Le commissaire-enquêteur siègera à la mairie de Châtain Garnier :

- lundi 6 décembre 2021 de 9h à 12h ;
- mercredi 15 décembre 2021 de 14h à 17h ;
- mercredi 5 janvier 2022 de 14h à 17h ;

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions par lettre adressée pendant toute la durée de l'enquête au commissaire-enquêteur à la mairie de Château Garnier, siège de l'enquête, 21, rue Maisonnay – 86350 Château Garnier ainsi que sur l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr.

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (place Aristide Briand 86021 POITIERS de 8 h 45 à 12 h et de 13h30 à 16h) sur un poste informatique.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera du délai d'un mois pour faire connaître ses conclusions motivées qui seront déposées en mairie de Château Garnier à la préfecture de la Vienne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubrique « politiques publiques-environnement, risques naturels et technologiques-enquête publique»). Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées à madame la préfète (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement).

Le permis de construire nécessaire à la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque sera délivré par la préfète de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de la SARL TECHNIQUE SOLAIRE INVEST 44 - Monsieur Thomas DE MOUSSAC – 26, rue Annet Segeron – 86580 BIARD – Tél : 05.49.56.01.19 – mail : admingp@techniquesolaire.com